

Compte rendu conseil municipal du 17 mai 2019

1/ L'opération job jeunes (16-18 ans) est reconduite pour cette année avec l'octroi d'une bourse de 120 € pour 20 h de travail. En contrepartie des tâches effectuées, la mairie octroi une aide au permis de conduire, aux formations aux métiers de l'animation ou à l'adhésion totale ou partielle à une ou plusieurs associations communales, culturelles ou sportives.

2/ La commune de St Pal de Senouire demande son retrait de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay (CAPEV). Les conseils municipaux des communes membres de cet EPCI disposent d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la décision favorable de l'EPCI, pour se prononcer sur le retrait envisagé. Le Conseil Municipal de Blavozy approuve le retrait de la commune de St Pal de Senouire de la CAPEV.

3/ La commune souhaite engager un partenariat avec l'association MEYGALIT afin de répondre aux besoins techniques de la commune pour la période de mai à octobre, période de travail intense. Elle soutient ainsi la démarche de l'association dans l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté au travers d'activité économique d'utilité publique. Le cout pour la collectivité est de 350 € par journée de prestation effective. La convention inhérente est approuvée par le Conseil Municipal.

4/ L'association CINE VELAY, nouvellement créée, est chargée d'assurer la continuité du cinéma de Blavozy, service antérieurement fourni par la société CINELUX. La commune adhère à cette association et a apporté un soutien financier pour sa création. Il convient désormais de mettre à disposition de cette dernière le local du cinéma et toute la logistique inhérente. En contrepartie l'association se charge du fonctionnement du cinéma et de la diffusion des films. La convention de service à adopter est approuvée par le Conseil Municipal.

5/ Les tarifs applicables pour la location des salles du Centre Socio Culturel à compter du 1^{er} juillet 2019 sont validés en séance.

6/ Un nouveau logo pour la commune est en cours de finalisation, après approbation du conseil.

7/ De nombreuses incivilités sont constatées sur la commune depuis quelques semaines, sur différents sites : gymnase, centre socio culture, école.... Les dégradations faites sur la toiture de l'école récemment refaite, ont fait l'objet d'un dépôt de plainte à la gendarmerie. Un courrier a été adressé aux différentes familles dont les enfants pourraient être impliqués dans ces méfaits.